



Mairie de Grayan et L'Hôpital
Monsieur Le Maire
58 Rue des Goélands

33590 GRAYAN L'HOPITAL

Grayan et L'Hôpital, le 13 Février 2024,

Monsieur le Maire,

J'ai eu connaissance de la « lettre ouverte » qui vous a été adressée le 06 février dernier et qui met en cause la société Euronat.

Cette lettre est anonyme, ce qui en dit long sur le courage et l'honnêteté de ses auteurs.

Cependant les arguments développés sur le prétendu dépassement des autorisations dont dispose la société Euronat (5000 usagers) sont du copié-collé de ceux qu'avaient produit trois Titulaires de Droit de Jouissance à Euronat, devant le Tribunal Judiciaire.

Il s'agit de Messieurs De Bohan, Alzieu et Peront.

Afin de vous éclairer sur le contentieux qui nous oppose, je vous prie de trouver ci-joint le jugement du 27 octobre 2022 qui déboute ces messieurs de l'ensemble de leurs prétentions.

Il est rappelé notamment par le juge que « l'autorité administrative a indiqué que ce cadre prévoyant une jauge de 5000 places était caduc depuis 1984, l'avenir du site étant, **selon le préfet de région**, apprécié non plus en terme de lits mais en terme de surface hors d'œuvre nette (SHON)... ».

Je ne peux que m'inscrire en faux par rapport aux allégations mensongères, voire diffamatoires, contenues dans cette « lettre ouverte ».

Je reste bien entendu à votre disposition, pour vous apporter toutes précisions que vous jugeriez utiles.

Je vous prie de croire, monsieur le Maire, à toute ma considération.

Jean-Michel LOREFICE

Espace Naturiste International